



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du sport

Question écrite n° 81332

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur l'organisation de l'Euro de football en 2016. Il souhaiterait connaître les investissements que fera l'État dans la construction, la rénovation et la mise aux normes des stades retenus et les externalités positives attendues pour la préparation et l'organisation de cet événement sportif.

Texte de la réponse

Le 28 mai 2010, le comité exécutif de l'Union des associations européennes de football (UEFA) a désigné la France pays hôte de l'Euro 2016. Cette victoire est le fruit d'un travail patient et acharné de la Fédération française de football, du monde sportif, des villes candidates, du Gouvernement et du Président de la République qui s'est personnellement investi au moment décisif en expliquant au comité exécutif le 28 mai dernier à Genève pourquoi la France souhaitait obtenir cette organisation, comment elle était déterminée à réussir, et les garanties de bonne fin que l'État apporterait. Pour notre pays, l'organisation de l'Euro 2016 est l'occasion de se mobiliser autour d'un projet fédérateur qui dépasse largement le champ sportif, contribue au rayonnement de la France et galvanise les énergies. Chacun a en mémoire les effets positifs sur la vie sociale et économique des grands événements déjà accueillis avec succès : Jeux olympiques d'hiver à Albertville en 1992, coupe du monde de football et de rugby, championnats du monde d'athlétisme. Le choix de l'UEFA doit être apprécié à sa juste valeur et notre pays doit être fier d'avoir été retenu. Ce projet permettra à la Fédération française de football de se relancer après les déceptions de la coupe du monde de 2010 : l'élimination de la coupe du monde en 1993 n'avait pas empêché les succès de 1998 aux plans sportifs et de l'organisation. L'État mettra tout en oeuvre pour accueillir cet événement dans les meilleures conditions, s'agissant en particulier de l'adaptation au cahier des charges de l'UEFA des 12 stades dans lesquels se dérouleront les matches. La commission « grands stades », réunie par le ministère chargé des sports sous la présidence de M. Philippe Seguin, avait mis en avant le retard de nos stades au regard des standards européens. Huit stades seront rénovés (stade de France à Saint-Denis, Parc des Princes à Paris, stade Bollaert à Lens, stade Marcel-Picot à Nancy, stade Geoffroy-Guichard à Saint-Étienne, stade Vélodrome à Marseille, stade de la Meinau à Strasbourg, Stadium à Toulouse) et quatre seront construits (Bordeaux, Lille, Lyon, Nice). Au-delà de notre capacité à réussir les investissements sportifs proposés, c'est le savoir-faire français qui a été reconnu et notre capacité à mobiliser les infrastructures de transports, d'hôtellerie, de circulation de l'information indispensables pour ce grand rendez-vous tout en offrant le niveau de sécurité requis. L'État apportera une aide financière à ces projets à hauteur de 153 MEUR, sur une dépense totale estimée à 1,7 MdEUR. Ces investissements seront source de retombées économiques, dont la création de 15 000 emplois au moins, qui contribueront à la reprise économique de notre pays ; ils réuniront partenaires publics et privés pour leur financement et leur réalisation. Pour respecter le calendrier de l'UEFA qui impose une mise en service des équipements à l'échéance de 2014, il conviendra de prendre les mesures législatives et réglementaires en vue de réaliser rapidement ces travaux, à l'instar des dispositifs déjà mis en place pour l'organisation des grands événements sportifs internationaux en France. Les modalités de gouvernance de ce projet seront définies avec l'ensemble des acteurs. C'est grâce à

l'engagement de chacun, mouvement sportif, collectivités territoriales et notamment les villes d'accueil, État, bénévoles, partenaires privés que cet événement sera réussi et ses retombées profitables au dynamisme de notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81332

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6557

Réponse publiée le : 3 août 2010, page 8613